

A grayscale background image showing a person in a white lab coat working in a laboratory, using a pipette to transfer liquid into small vials on a lab bench.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2025

BIOSYNEX SA • 22 Boulevard Sébastien Brant, 67400 Illkirch-Graffenstaden, France
Tél : +33 3 68 00 36 58 • Fax : +33 3 88 77 90 68 • client@biosynex.com • www.biosynex.com

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

Table des matières

1.	RAPPORT D'ACTIVITE	4
1.1	ACTIVITE DU SEMESTRE EN LEGERE BAISSSE	4
1.2	NETTE AMELIORATION DE L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5
1.3	UNE STRUCTURE FINANCIERE NECESSITANT LA MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE SAUVEGARDE.....	5
1.4	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
1.5	PERSPECTIVES	6
1.6	ELEMENTS JURIDIQUES.....	7
1.7	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	7
2.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2025	8
2.1	BILAN CONSOLIDE	8
2.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	9
3.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	10
4.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025	10
4.1	SIGNATURE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE FORMALISANT L'ACCORD SUR REAMENAGEMENT DE LA DETTE FINANCIERE ET AUGMENTATION DE CAPITAL.....	10
4.2	CESSION DE LA SOCIETE DOC2U	13
4.3	POURSUITE DE LA REORGANISATION DES ACTIVITES	13
4.4	IMPAIRMENTS SIGNIFICATIFS ET AUTRES DEPRECIATIONS D'ACTIFS AU 30 JUIN 2025	13
5.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	13
5.1	RISQUE DE LIQUIDITE ET CRITERES DE CONTINUITE D'EXPLOITATION	13
5.2	RISQUE DE NON-RESPECT D'UN COVENANT FINANCIER	14
6.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	15
6.1	OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE SAUVEGARDE PAR LA SOCIETE BIOSYNEX	15
6.2	DECLARATION DE CESSATION DE PAIEMENT D'AVAILUN	15
6.3	CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE CHEMBIO DIAGNOSTICS MALAYSIA	16
6.4	DISSOLUTION DE LA SOCIETE BIOSYNEX NORDIC	16
7.	ORGANIGRAMME DU GROUPE	17
7.1	ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2025	17
7.2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	17
8.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	18
8.1	CARACTERISTIQUES	18
8.2	REFERENTIEL COMPTABLE	18
8.3	PRINCIPE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION	19
8.4	MODALITES DE CONSOLIDATION	19
8.4.1	Méthode de consolidation.....	19
8.4.2	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	19
8.4.3	Conversion des comptes des filiales étrangères	19
8.4.4	Élimination des opérations intra-groupe	19
8.4.5	Méthodes et règles d'évaluation.....	20
8.5	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	20
8.5.1	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20
8.5.2	Immobilisations corporelles	23
8.5.3	Contrats de crédits-bails et assimilés	23
8.5.4	Immobilisations financières	23
8.5.5	Stocks	23

8.5.6	<i>Créances et dettes</i>	24
8.5.7	<i>Trésorerie et valeurs mobilières de placement</i>	24
8.5.8	<i>Prise en compte des impôts différés</i>	24
8.5.9	<i>Intégration fiscale</i>	24
8.5.10	<i>Provisions pour risques et charges</i>	24
8.5.11	<i>Subvention d'investissement</i>	25
8.5.12	<i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	25
8.5.13	<i>Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant</i>	25
8.5.14	<i>Résultats par action</i>	25
8.5.15	<i>Résultats dilués par action</i>	25
8.6	CHANGEMENTS COMPTABLES	25
8.7	VARIATIONS DE PERIMETRE	25
8.8	CHANGEMENTS DE METHODES DE CONSOLIDATION	25
8.9	DETAIL DES DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	26
8.9.1	ECARTS D'ACQUISITION	26
8.9.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
8.9.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
8.9.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27
8.9.5	STOCKS.....	28
8.9.6	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	28
8.9.7	AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	28
8.9.8	IMPOTS DIFFERES.....	29
8.9.9	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	29
8.9.10	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	30
8.9.11	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	30
8.9.12	ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31
8.9.13	FOURNISSEURS.....	31
8.9.14	AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	31
8.9.15	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	32
8.9.16	INFORMATIONS SECTORIELLES ET GEOGRAPHIQUES.....	33
8.9.17	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	34
8.9.18	RESULTAT FINANCIER.....	34
8.9.19	RESULTAT EXCEPTIONNEL	35
8.9.20	CHARGES D'IMPOT ET PREUVE D'IMPOT	36
9.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS	
	RESUMES	37

1. RAPPORT D'ACTIVITE

En M€ (chiffres consolidés)	S1 2025*	S1 2024	Variation
Chiffres d'affaires	50,5	53,7	-6,0%
dont Division PHARMACIE	20,7	22,0	
dont Division DIAGNOSTIC EUROPE	18,7	19,6	
dont Division DIAGNOSTIC USA	11,1	12,1	
Marge brute globale	34,0	30,3	12,1%
Marge brute en % du CA	67,2%	56,4%	
Charges externes	(16,8)	(18,0)	-6,4%
Frais de personnel	(17,5)	(22,9)	-23,5%
Impôts et taxes	(0,5)	(0,5)	1,2%
Subventions	0,8	0,0	
Excédent brut d'exploitation**	(0,1)	(11,1)	99,4%
Marge d'EBE	-0,1%	-20,6%	
Résultat d'exploitation	(45,3)	(18,7)	-141,9%
Marge d'exploitation	-89,6%	-34,8%	
Résultat financier	(4,1)	(1,7)	
Résultat exceptionnel	(1,0)	(0,4)	
Impôt sur les bénéfices et IDA	1,9	(0,1)	
Résultat net des entreprises intégrées	(48,5)	(20,9)	-132,2%
Quote-part de résultat des entreprises MEE	(0,1)	(0,1)	
Résultat net part groupe	(48,6)	(20,9)	-132,2%
Marge nette	-96,2%	-38,9%	

1.1 Activité du semestre en légère baisse

Au 1er semestre 2025, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 50,5 M€, en baisse de 6% par rapport à la même période de l'exercice précédent. A périmètre et change constants, la décroissance s'établit à 4,6%.

Après un 1er trimestre en forte croissance (+14%), l'activité de la Division PHARMACIE s'est contractée (-19%) au 2ème trimestre en raison d'un effet saisonnalité (-2,0 M€) sur la gamme anti-nuisibles dû à l'existence de stocks résiduels dans les pharmacies provenant de la campagne 2024.

S'agissant de la Division DIAGNOSTIC, celle-ci affiche un chiffre d'affaires en diminution de 6%, liée à :

- Un impact défavorable sur le revenu de la cession de BIOSYNEX Technologies GmbH, à concurrence de 0,6 M€ sur le semestre ;
- Un effet de base sur les Tests de Diagnostic Rapide de l'angine à Streptocoque du groupe A, acte qui avait profité dès le 1er juin 2024 de son autorisation de prise en charge dans les pharmacies en France et permis la constitution de stocks spécifiques ;
- Une baisse d'1,0 M€ de l'activité CHEMBIO consécutive au choix de BIOSYNEX de recentrer cette activité sur le marché domestique US rentable au détriment de zones Grand Export peu rentables.

A contrario, le revenu du monitoring des biothérapies poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 4,7 M€ (+11% par rapport au S1 2024).

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'export s'établit à 49%, identique à celle du S1 2024. Les USA contribuent pour 22% du revenu total et l'Europe pour 27%.

1.2 Nette amélioration de l'excédent brut d'exploitation

La marge brute globale du 1er semestre 2025 ressort à 34,0 M€, soit 67,2% du CA contre 56,4% pour la même période de l'an passé. La hausse du taux de marge tient compte d'un effet de base de 4,7 M€, correspondant à des destructions de stocks Covid-19 périmés comptabilisées au S1 2024. Retraité de cet élément non récurrent, le taux de marge brute du 1er semestre 2025 ressort en progression de 2,1 points.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est proche de zéro au 1er semestre 2025 contre une perte de 11,1 M€ au 1er semestre 2024. Le retour à l'équilibre de cet indicateur de performance illustre les efforts entrepris par BIOSYNEX pour réduire ses charges opérationnelles et améliorer son mix produits. Les frais de personnel sont en baisse de 23,5% consécutivement aux différents plans de restructuration mis en œuvre tandis que les charges externes affichent une diminution de 6,4%.

Après prise en compte de dotations nettes aux amortissements et provisions, le résultat d'exploitation atteint -45,3 M€ au S1 2025. Il tient compte d'une charge d'impairment de 33,5M€ ainsi que de dépréciations d'actifs d'AVALUN pour un total de 5,3M€. Retraité de l'ensemble des éléments non récurrents de la période, le résultat d'exploitation ressort à -5,0 M€, soit un déficit inférieur à celui du résultat d'exploitation retraité du S1 2024 (-7,9 M€).

Le résultat financier affiche -4,1 M€ dont -2,7 M€ d'intérêts d'emprunts de BIOSYNEX SA.

Le résultat net consolidé ressort à -48,6 M€, dont -38,9 M€ de charges nettes non récurrentes et en grande partie sans effet sur la trésorerie (essentiellement des dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs incorporels).

1.3 Une structure financière nécessitant la mise en place d'une procédure de sauvegarde

Au 30 juin 2025, le Groupe enregistre des capitaux propres (part du Groupe) de 44,3 M€ contre 80,6 M€ au 31 décembre 2024. La variation s'explique essentiellement par le résultat net de la période et le produit de l'augmentation de capital réalisée en début d'année.

A fin juin 2025, la trésorerie brute (incluant les valeurs mobilières de placement) s'élève à 9,6 M€, stable par rapport à la situation de fin décembre 2024. Les dettes financières affichent 61,9 M€, faisant ressortir un niveau d'endettement net à 52,3 M€, représentant un gearing de 118%.

Le climat des affaires difficile aux Etats-Unis, une consommation des ménages en berne de part et d'autre de l'Atlantique et une conjoncture politico-économique instable en France n'ont pas permis au Groupe de finaliser, dans des conditions satisfaisantes, le programme de cession envisagé dans le cadre des engagements qu'il avait pris dans le cadre du réaménagement de ses dettes financières.

Dans ce contexte, la direction a procédé à la révision de ses prévisions de trésorerie 2025 et de ses projections du plan stratégique 2025-2029. Sur cette base, considérant qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses échéances de remboursement d'emprunts en 2026, la Société a sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 29 septembre 2025.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la procédure de sauvegarde se conclura par l'adoption d'un plan de sauvegarde par le Tribunal. Toutefois, à ce stade, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Compte tenu de ces éléments, il existe toujours une incertitude significative sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité.

Au regard des difficultés financières du Groupe, des incertitudes liées à la réalisation du plan d'affaires et leurs conséquences sur la valeur des actifs incorporels, les Commissaires aux Comptes n'ont pas été en mesure de collecter les éléments suffisants pour justifier l'évaluation de ces actifs et apprécier le niveau de leur dépréciation au 30 juin 2025. Dans ce contexte, ils ont formulé une conclusion avec réserve à cet égard sur les comptes semestriels.

1.4 Recherche et développement

Activité R&D Diagnostic in vitro

L'activité R&D diagnostic in vitro du Groupe est principalement localisée sur 4 sites : BIOSYNEX (Illkirch Graffenstaden), BIOSYNEX (Croissy Beaubourg), Etats-Unis (Medford, NY et San Diego, CA).

✓ BIOSYNEX - Unité de biologie moléculaire (Illkirch)

L'activité du premier semestre a été principalement axée sur la mise en conformité IVDR de kits et l'amélioration de certains produits.

✓ BIOSYNEX - Unité immuno assays (Illkirch et Croissy)

Au cours du 1er semestre 2025, l'activité R&D de Biosynex - site de Croissy - s'est principalement concentrée sur la poursuite de son programme de développement de coffrets de monitoring des biothérapies (nouvelles applications) ainsi que sur les démarches d'enregistrement des produits en conformité avec la nouvelle réglementation IVDR.

✓ Etats-Unis

L'activité du premier semestre 2025 a été principalement marquée par la réalisation d'études de validation clinique des tests DPP Syphilis TnT (Treponema/Non.Treponema) IgM/IgG et Sure Check HIV OTC.

Le test DPP® Syphilis TnT est conçu pour détecter à la fois les anticorps tréponémiques et non tréponémiques totaux (IgM/IgG) en un seul test utilisant divers types d'échantillons, y compris le sang total prélevé au bout du doigt, le plasma ou le sérum. Le test fournit le résultat en environ 15 minutes et est destiné à une utilisation hors laboratoire d'analyses médicales aux Etats-Unis, ce qui le rend particulièrement bien adapté aux environnements décentralisés tels que les cliniques de santé publique, les unités mobiles de sensibilisation et les programmes de dépistage communautaires.

L'autotest de diagnostic du VIH SURE CHECK® est un test immunochromatographique rapide à usage unique conçu pour détecter les anticorps dirigés contre les virus VIH-1 et le VIH-2 à l'aide d'un simple échantillon de sang prélevé au bout du doigt. Il est destiné à la vente en pharmacie (OTC) ou la vente en ligne pour une utilisation à domicile par des individus âgés de 14 ans et plus.

L'autorité américaine de régulation sanitaire, la Food and Drug Administration (FDA) a accordé le statut de « Breakthrough Device » (innovation de rupture) pour ces deux tests en juin 2025 (autotest VIH SURE CHECK) et juillet 2025 (test DPP Syphilis TnT)¹.

Le programme « Breakthrough Device » est conçu pour mettre à disposition des patients et des professionnels de santé, dans les meilleurs délais, des dispositifs médicaux innovants présentant un intérêt en matière de santé publique. Cette reconnaissance de la FDA offre à Chembio l'opportunité d'interactions accélérées avec la FDA pour prioriser l'accès au marché de son produit.

Activité R&D Dispositifs médicaux

L'activité R&D Dispositifs médicaux du Groupe est assurée par BIOSYNEX.

Les principaux projets concernent l'industrialisation d'un thermomètre et d'un tensiomètre Made in France, ainsi que le développement d'une balance connectée.

1.5 Perspectives

Au niveau commercial, BIOSYNEX va poursuivre, au second semestre, sa stratégie de développement ciblée, visant à lancer de nouveaux produits répondant à ses exigences de qualité et capables de générer durablement croissance et rentabilité.

Dans ce contexte, le Groupe vient de signer un accord de licence avec le groupe UNIVERSAL® afin de pouvoir utiliser en Europe certaines de ses marques en liaison avec certaines gammes de produits de la Division PHARMACIE. En s'appuyant sur les nouvelles sorties à venir du studio de production, BIOSYNEX va pouvoir accélérer son développement dans des pays d'Europe stratégiques et bénéficier du fort support média autour de ses nouveautés.

La Division DIAGNOSTIC va continuer le développement de sa gamme de monitoring des biothérapies en proposant de nouvelles applications. Aux USA, les efforts de recentrage et de rationalisation vont se poursuivre afin de viser le retour à une exploitation profitable et préparer les prochaines étapes de développement faisant suite à l'obtention

¹ Se référer aux communiqués de presse des 17 juin 2025 et 29 juillet 2025 disponibles sur le site internet de la Société.

du statut "breakthrough device" (innovation de rupture) de la Food & Drugs Administration permettant d'accélérer le processus d'approbation de l'autotest de diagnostic du VIH SURE CHECK® pour sa commercialisation aux Etats Unis.

Sur un autre plan, la Société a sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 29 septembre 2025 afin de lui permettre de restructurer son endettement bancaire. Le même jour, sa filiale AVALUN a été mise en liquidation judiciaire. Se référer à la note 6.2 Événements post-clôture de l'annexe².

Au cours des prochains mois, le Groupe va travailler à l'élaboration d'un projet de plan de sauvegarde, qui sera soumis à l'adoption du tribunal vraisemblablement au cours de l'année 2026 (*cf note 8.3 Principe de continuité d'exploitation de l'annexe*).

1.6 Éléments juridiques

Le 1^{er} semestre 2025 a été marqué par les événements suivants :

En date du 13 janvier 2025, M. Thomas LAMY a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué. M. LAMY conserve son mandat d'administrateur et continue à assister la Société sur le volet international.

Lors de l'assemblée générale mixte en date du 14 janvier 2025³, les actionnaires ont décidé de déléguer leur compétence au Conseil d'Administration afin de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de huit millions d'euros (8.000.000 €) par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Lors de sa réunion en date du 14 janvier 2025, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 janvier 2025, a approuvé le principe d'une augmentation de capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total maximum de huit millions d'euros (8.000.000 €) et pour un prix maximum par action à émettre ne pouvant être supérieur à deux euros (2 €) et a subdélégué au Président Directeur Général tous pouvoirs pour mettre en œuvre ladite augmentation de capital.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la signature d'un protocole de conciliation avec ses créanciers dans le cadre du réaménagement de sa dette en date du 13 janvier 2025⁴.

Par une décision du 21 janvier 2025⁵, le Président Directeur Général, faisant usage de la subdélégation accordée par le Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2025 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 798.716,10 euros par émission de 7.987.161 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euros de valeur nominale chacune à laquelle s'ajoute une prime d'émission de 0,90 euros par action (soit un prix de souscription de 1 euro par action), portant le montant global de l'augmentation de capital à 7.987.161 euros.

Par une décision du 14 février 2025, le Président Directeur Général a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 798.716,10 euros portant le capital social de 1.076.087 euros à 1.874.803,10 euros par émission de 7.987.161 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune.

Lors l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, l'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'exception de la 24ème résolution.

Lors de sa réunion en date du 13 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Jérôme Silvestre en qualité de censeur de la Société pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

1.7 Principales transactions avec les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelle convention conclue avec des parties liées au cours du premier semestre 2025.

² Se référer aux communiqués de presse des 25 et 29 septembre 2025 disponibles sur le site internet de la Société.

³ Se référer au procès-verbal de l'AGM en date du 14 janvier 2025 disponible sur le site internet de la Société.

⁴ Se référer aux communiqués de presse en date des 2 décembre 2024 et 13 janvier 2025 disponibles sur le site internet de la Société.

⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 22 janvier 2025 disponible sur le site internet de la Société.

2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2025

2.1 Bilan consolidé

ACTIF	Note	2025-06	2024-12	2024-06
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	8.9.2.	72 794	113 008	117 722
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	8.9.1.	39 394	64 134	79 008
Immobilisations corporelles	8.9.3.	12 590	14 853	15 718
Immobilisations financières	8.9.4.	2 069	2 051	2 494
Titres mis en équivalence	8.9.4.	239	385	419
Total Actif Immobilisé		87 692	130 297	136 353
Stocks et en-cours	8.9.5.	25 936	32 665	37 509
Clients et comptes rattachés	8.9.6.	8 262	7 100	10 195
Autres créances et comptes de régularisation	8.9.7.	17 784	14 936	13 954
Valeurs mobilières de placement		5 000	5 000	5 334
Disponibilités		4 763	4 691	5 409
Total Actif Circulant		61 746	64 392	72 401
Total Actif		149 438	194 689	208 754

PASSIF	Note	2025-06	2024-12	2024-06
En milliers d'euros				
Capital		1 875	1 076	1 076
Primes		32 784	25 596	25 596
Réserves consolidées		56 202	99 915	99 876
Résultat de l'exercice		(48 584)	(43 332)	(20 925)
Autres		2 030	(2 679)	(2 376)
Total Capitaux Propres - Part du groupe	8.9.9.	44 307	80 576	103 247
Total Intérêts minoritaires		(0)	(81)	(36)
Autres fonds propres		3 744	3 819	3 875
Total Provisions	8.9.10.	8 295	4 557	2 490
Emprunts et dettes financières	8.9.11.	62 046	62 627	63 033
Fournisseurs et comptes rattachés	8.9.13	14 008	16 314	15 449
Autres dettes et comptes de régularisation	8.9.14.	17 038	26 877	20 697
Total Dettes		93 092	105 818	99 179
Total Passif		149 438	194 689	208 754

2.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT	Note	2025-06	2024-06
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	8.9.16.	50 527	53 741
Autres produits d'exploitation		4 408	18 588
Achats consommés		(20 935)	(24 232)
Charges de personnel	8.9.17.	(17 506)	(22 683)
Impôts et taxes		(514)	(508)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(21 586)	(16 904)
Autres charges		(15 008)	(18 369)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition (EA)		(20 619)	(10 366)
Dotations aux amortissements et dépréciations des EA		(24 641)	(8 352)
Reprises des EA négatifs		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		(45 260)	(18 718)
Charges et produits financiers	8.9.18	(4 065)	(1 689)
Charges et produits exceptionnels	8.9.19.	(974)	(400)
Impôts sur les résultats	8.9.20.	1 913	(92)
Résultat net des sociétés intégrées		(48 386)	(20 901)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence		(115)	(55)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(48 501)	(20 956)
Intérêts minoritaires		82	(30)
Résultat net part du groupe		(48 583)	(20 926)
Résultat par action (en Euros)		(2,59)	(1,94)
Résultat dilué par action (en Euros)		(2,59)	(1,94)

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	Note	2025-06	2024-12	2024-06
En milliers d'euros				
Trésorerie d'ouverture	9	4 650	20 168	20 168
Résultat net des sociétés intégrées		(48 501)	(43 397)	(20 901)
Amortissements et provisions		45 914	20 534	8 116
Variation des impôts différés	21	(1 629)	(720)	434
Plus ou moins values de cession	20	(1 433)	565	10
Marge brute d'autofinancement		(5 533)	(23 018)	(12 341)
Variation du BFR lié à l'activité		(1 535)	12 897	956
Flux net généré par (affecté à) l'activité		(7 069)	(10 121)	(11 385)
Acquisition d'immobilisations		(1 579)	(4 840)	(2 068)
Cession d'immobilisations		31	1 250	661
Incidence des variations de périmètre		1 528	(1 006)	
Réduction des autres immobilisations financières		5		(43)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements		(15)	(4 596)	(1 450)
Dividendes versés aux minoritaires		-	-	(69)
Augmentations (réductions) de capital		7 987	-	-
Variation actions propres / Rachats d'actions		-	-	(11)
Emissions d'emprunts		24	159	-
Remboursements d'emprunts	12	(787)	(4 252)	(2 254)
Flux net provenant du (affecté au) financement		7 233	(4 093)	(2 334)
Incidence de la variation des taux de change		(187)	3 292	209
Variation de trésorerie		(37)	(15 518)	(14 960)
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	9	4 613	4 650	5 208

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025

4.1 Signature de la documentation juridique formalisant l'accord sur réaménagement de la dette financière et augmentation de capital

Comme indiqué dans le rapport financier annuel 2024, la Société a initié, dès le mois de mars 2024, des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Le réaménagement des dettes existantes (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants) liées au contrat syndiqué (46,2 M€) était également l'objet des discussions avec les banques.

Les discussions se sont poursuivies tout au long de l'exercice 2024 et ont été étendues à l'ensemble des prêteurs de dettes bilatérales de la société BIOSYNEX SA. Dans le cadre de ces discussions, les prêteurs ont accordé au mois de juin 2024 un moratoire sur les échéances de remboursement en capital des différents emprunts et un renouvellement automatique de la ligne de crédit RCF de 20 M€ pendant la durée des discussions.

La Société a annoncé le 2 décembre 2024 un accord de principe avec ses principaux créanciers portant sur l'aménagement de sa dette financière⁶. La documentation juridique formalisant cet accord a été signée le 13 janvier 2025. Celle-ci prévoit que les banques acceptent de proroger le standstill jusqu'à la signature des différents avenants de réaménagement et que les prêteurs du contrat de crédits syndiqués renoncent à se prévaloir de leurs droits au titre de tout cas de défaut, cas d'exigibilité anticipée ou cas de remboursement anticipé au titre de l'exercice 2024.

Les principales mesures de l'accord avec les banques sont décrites ci-après :

▪ Réaménagement des crédits bancaires

Les principales modifications concernant les dettes financières de la Société sont les suivantes :

- (i) Consolidation de la ligne de RCF, d'un montant de 20 millions d'euros, dans des lignes moyen-terme du crédit syndiqué :
 - a. 12 M€ consolidés dans la tranche A du crédit syndiqué et suivront les dispositions précisées au § (iii) ci-dessous ;
 - b. 8 M€ remboursables en 3 échéances de 2 M€, 3 M€ et 3 M€ respectivement en mai 2028, mai 2029 et mai 2030 ;
- (ii) Franchise de remboursement des échéances en capital dues au titre du crédit syndiqué et des prêts bilatéraux de la Société sur une durée de 20 mois à compter de juin 2024 ;
- (iii) Tranche confirmée du crédit syndiqué :
 - a. Extension de maturité de la Tranche A (amortissable) du contrat syndiqué sur la même durée (20 mois) et amortissement mensuel linéaire à compter de février 2026 ;
 - b. Extension de maturité de la Tranche B (*in fine*) du contrat syndiqué sur la même durée (20 mois) et amortissement *in fine* en juillet 2030 ;
- (iv) Extension de maturité des autres dettes financières bilatérales sur 20 mois à compter de leur maturité contractuelle en vigueur.
- (v) Nantissement des titres de la société CHEMBIO DIAGNOSTICS INC en contrepartie de la consolidation de la ligne RCF et maintien des autres suretés existantes.

Le réaménagement susvisé entraîne une hausse des marges et des coûts financiers au titre des dettes financières de la Société (hausse de marge de 1,5% sur la dette syndiquée, hausse du taux d'intérêt moyen des autres dettes bilatérales de 2,14%). Les banques ont accepté de réaménager les ratios à respecter au titre du contrat de crédits syndiqués, étant précisé que ces ratios ne feront pas l'objet d'un calcul au titre de l'exercice 2025.

▪ Renforcement des capitaux propres par la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

En complément du réaménagement de sa structure financière décrite ci-dessus, la Société s'est engagée à initier, en janvier 2025, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de près de 8,0 millions d'euros, à un prix d'émission maximum de 2 euros par action nouvelle, pour permettre à chaque actionnaire de participer à cette opération de renforcement des capitaux propres. Cette augmentation de capital a été garantie à hauteur de 75% par :

- Monsieur Larry Abensur, fondateur et principal actionnaire du Groupe, agissant directement et indirectement (en particulier par l'intermédiaire de la société A.L.A. Financière), pour un montant total de 4,6 millions d'euros, soit à hauteur de 57,50% de l'augmentation de capital, à titre irréductible et à raison de l'acquisition de droits préférentiels de souscription auprès des autres actionnaires fondateurs (respectivement Monsieur Thomas Lamy, détenant directement et indirectement 10,81% et 15,99% des droits de vote de la Société, et Monsieur Thierry Paper, détenant directement et indirectement 3,62% et 5,36% des droits de vote de la Société, en date de l'accord de principe)
- un autre investisseur qui s'est contractuellement engagé à souscrire à titre libre pour un montant de 1,4 million d'euros, soit à hauteur de 17,50% de l'augmentation de capital.

Il est précisé qu'en conséquence de la souscription à cette augmentation de capital, Monsieur Abensur, agissant directement et indirectement (en particulier par l'intermédiaire la société A.L.A. Financière) a franchi à la hausse le seuil de 50% des droits de vote de la Société. Une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'acquisition visant les actions de la Société en application des articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 du Règlement général de l'AMF a été déposée auprès de l'AMF et obtenue le 16 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration de la Société a convoqué le 1^{er} décembre 2024 une Assemblée Générale des actionnaires le 14 janvier 2025 afin de se prononcer sur cette augmentation de capital qui été finalisée en date du 14 février 2025.

⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 2 décembre 2024 disponible sur le site internet de la Société.

▪ Engagements complémentaires

Pour permettre à Biosynex de se désendetter et de répondre à sa volonté de recentrage stratégique après une période très active en termes d'acquisitions, l'Accord de Principe prévoit une réorganisation capitalistique qui pourrait conduire à la cession de tout ou partie des activités nord-américaines du Groupe (22,3% du chiffre d'affaires consolidé) ainsi qu'à la filialisation de l'activité Pharma (40,3% du chiffre d'affaires consolidé 2024) afin de permettre le cas échéant l'entrée d'un investisseur au capital de celle-ci.

Les produits de cessions de ces opérations seraient en priorité affectés à un remboursement anticipé des dettes financières réaménagées.

À défaut de réalisation de tout ou partie de ces opérations, BIOSYNEX s'est engagé à lancer une seconde augmentation de capital de 8 millions d'euros en 2026. Il est également prévu que si elle avait lieu, cette deuxième augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société A.L.A. Financière et/ou un ou plusieurs autres investisseurs.

▪ Mécanisme de remboursement anticipé au profit des prêteurs

L'accord avec les banques prévoit également des mécanismes permettant l'accélération des remboursements au profit des banques :

- Clause de cash sweep :

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2026 (inclus) et jusqu'au complet remboursement des crédits restructurés, les prêteurs bénéficieront d'un mécanisme d'accélération du remboursement des crédits restructurés en fonction de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice

- Minimum de remboursement anticipé obligatoire en cas de cession d'actifs

▪ Synthèse du réaménagement de la dette financière de la Société :

	Avant réaménagement			Post réaménagement	
	Montant (K€)	Échéances		Montant (K€)	Échéances
Tranche A	17 043	Amortissement annuel jusqu'en novembre 2028		29 043	Gel des échéances de 20 mois * Amortissement mensuel jusqu'en Juillet 2030
Tranche B	9 177	In fine Novembre 2028		9 177	Gel des échéances de 20 mois * In fine Juillet 2030
Ligne RCF	20 000	Tirage mensuel et clean down annuel Novembre 2028		8 000	2 M€ en mai 2028 3 M€ en mai 2029 3 M€ en mai 2030
Total crédit syndiqué	46 220			46 220	
Autres prêts bilatéraux	13 343	Spécifique à chaque contrat		13 343	Gel des échéances de 20 mois * Extension des maturités de 20 mois
Total	59 563			59 563	

* à compter du mois de juin 2024

▪ Échéances de remboursement post réaménagement

À l'issue de la restructuration financière de la Société, les échéances annuelles de remboursement du Groupe (BIOSYNEX et ses filiales) sont les suivantes :

En K€							
Société	Echéances 2025	Echéances 2026	Echéances 2027	Echéances 2028	Echéances 2029	Echéances 2030	Echéances 2031
BIOSYNEX	0	10 035	10 738	11 259	10 576	16 642	313
FILIALES	554	446	259	70	20	5	0
TOTAL GROUPE	554	10 481	10 997	11 329	10 596	16 647	313

Tous les avenants de réaménagement des dettes financières ont été signés au cours du premier semestre 2025, la lettre avenant relative à l'aménagement des ratios à respecter au titre du contrat de prêts syndiqués ayant elle été signée le 11 juillet 2025. En conséquence, la dette liée au contrat syndiqué est considérée comme exigible au 30 juin 2025 et a été classée à moins d'un an dans l'échéancier des dettes (*cf note 8.9.12 Échéancier des emprunts et dettes financières*).

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte le 29 septembre 2025, les différents passifs de la Société BIOSYNEX SA, y compris dettes financières, sont gelés pour une durée d'une année. Un plan d'apurement et d'échelonnement de ces passifs sera négocié avec les différents créanciers. De fait, les échéances annuelles présentées ci-dessus pourront être amenées à être amendées.

4.2 Cession de la société DOC2U

Le 27 mai 2025, BIOSYNEX SA a cédé les titres qu'elle détenait sur la société DOC2U à un acteur français de la télémédecine. Le contrat de cession prévoit un échelonnement du paiement du prix en 5 échéances annuelles, ainsi qu'un complément de prix. Celui-ci n'est pas constaté dans les comptes au 30 juin 2025.

4.3 Poursuite de la réorganisation des activités

BIOSYNEX a présenté le 21 mars 2025 en Comité Social Economique central un projet de réorganisation de certaines activités qui a conduit à la suppression de 21 postes rattachés majoritairement à son site d'Illkirch, notamment sur des fonctions commerciales, administratives et de production. Tous les salariés concernés par les suppressions de poste seront accompagnés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). La majorité des salariés licenciés dans le cadre de ce plan sont sortis des effectifs en juin 2025, les autres au cours des deux mois suivants.

4.4 Impairments significatifs et autres dépréciations d'actifs au 30 juin 2025

La baisse de l'activité sur le premier semestre, les incertitudes liées à l'environnement politico-économique sur les principaux marchés du Groupe en France et aux Etats-Unis ainsi que les aléas liés aux retombées négatives éventuelles suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde le 29 septembre 2025 ont conduit la Direction du Groupe à réviser à la baisse les perspectives du plan d'affaires pour les prochaines années.

Des tests de dépréciation ont été réalisés au 30 juin 2025 sur la base de ces nouvelles prévisions. Les calculs intègrent également une prime de risque spécifique liée à l'ouverture de la procédure de sauvegarde avec un taux d'actualisation à 11,8%, en hausse de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2024.

Ces nouvelles hypothèses utilisées au 30 juin 2025 ont fait ressortir une valeur recouvrable des actifs inférieure à leur valeur comptable et ont conduit à un impairment de 33,5 M€ réparti sur les actifs des BU PHARMA, DIAG EMEA et ETATS-UNIS (se référer à la note § 8.5.1 *Ecart d'acquisition*).

En complément de cet impairment, la mise en liquidation judiciaire de la société AVALUN a conduit à évaluer les actifs de cette société à leur valeur estimée de réalisation, ce qui a conduit à une dépréciation de ces actifs d'un montant global de 6 M€ (se référer à la note § 6.2 *Liquidation judiciaire d'AVALUN*).

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A notre connaissance, les principaux facteurs de risques auxquels BIOSYNEX est exposée sont de même nature que ceux présentés dans la section 2.1.4 du rapport financier annuel 2024 de la Société, disponible sur son site internet, lesquels ne présentent pas d'évolution significative sur le 1er semestre 2025.

La société rappelle que les facteurs de risques principaux à l'heure actuelle sont les risques de liquidité et de non-respect d'un covenant financier décrits ci-dessous.

5.1 Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Les ressources financières comprennent les ressources générées par les activités et celles mobilisables auprès de tiers.

Les comptes du Groupe ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans le contexte suivant :

Le climat des affaires difficile aux Etats-Unis, une consommation des ménages en berne de part et d'autre de l'Atlantique et une conjoncture politico-économique instable en France n'ont pas permis au Groupe de finaliser le programme de cession envisagé conformément aux engagements qu'il avait pris dans le cadre du réaménagement de ses dettes financières (cf. note 4.1 *Signature de la documentation juridique formalisant l'accord sur*

réaménagement de la dette financière et augmentation de capital), et ont conduit à une révision à la baisse du plan d'affaires du Groupe.

Dans ce contexte, la Direction a procédé à la révision de ses prévisions de trésorerie 2025 et de ses projections du plan stratégique 2025-2029. Sur cette base, considérant qu'il pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses échéances de remboursement d'emprunts en 2026, le Groupe a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde (cf. note 6.1 *Ouverture d'une procédure de sauvegarde par la société BIOSYNEX*).

Le Groupe va travailler à l'élaboration d'un projet de plan de sauvegarde, qui sera soumis à l'adoption du Tribunal vraisemblablement au cours de l'année 2026.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la procédure de sauvegarde se conclura par l'adoption d'un plan de sauvegarde par le Tribunal. Toutefois, à ce stade, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard.

Il existe ainsi toujours une incertitude significative sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité. En cas de rejet du plan de sauvegarde par le Tribunal ou de difficultés de mise en œuvre dudit plan, le Groupe pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs ou régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités, et l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait ne pas s'avérer appropriée.

5.2 Risque de non-respect d'un covenant financier

Le financement syndiqué conclu en novembre 2021 et tiré pour un montant de 46,2 M€ est assorti de covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon la documentation contractuelle post réaménagement de la dette (lettre avenant signé le 11 juillet 2025)

Les ratios ont été réaménagés selon les modalités suivantes :

Date de calcul	Ratio de Levier	Ratio de Couverture du Service de la Dette
31 décembre 2021	< 3,5	> 1,05
31 décembre 2022	< 3,5	> 1,05
31 décembre 2023	< 3	> 1,05
31 décembre 2024	N/A	N/A
31 décembre 2025	N/A	N/A
31 décembre 2026	< 5,3	> 1
31 décembre 2027 et suivantes	< 3	> 1

Si ces ratios n'étaient pas respectés, les crédits syndiqués pourraient devoir être remboursés par anticipation et cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

L'ouverture de la procédure de sauvegarde le 29 septembre 2025 offre néanmoins un cadre protecteur à la Société et rend caduque le risque d'exigibilité anticipée qui découlerait d'un éventuel non-respect d'un des covenants financiers, ceux-ci étant suspendus dans le cadre de cette procédure pour une durée d'une année.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

6.1 Ouverture d'une procédure de sauvegarde par la société BIOSYNEX

Comme indiqué dans le rapport financier annuel 2024 et précédemment, BIOSYNEX et ses créanciers financiers ont formalisé en janvier 2025 un accord portant sur le réaménagement des dettes financières existantes de la société avec un allongement de leur maturité, un gel des remboursements en capital jusqu'en février 2026, une consolidation du crédit revolving et une plus grande souplesse dans les covenants. BIOSYNEX s'était également engagé à un renforcement des fonds propres et à mener une réorganisation capitalistique qui pouvait conduire à la cession de tout ou partie des activités nord-américaines du Groupe ainsi qu'à la filialisation de l'activité Pharma, les produits de cessions de ces opérations étant en priorité affectés à un remboursement anticipé des dettes financières réaménagées. Ce réaménagement financier était porté par un plan d'affaires volontariste mais néanmoins réaliste.

Le climat des affaires difficile aux Etats-Unis, une consommation des ménages en berne de part et d'autre de l'Atlantique et une conjoncture politico-économique instable en France n'ont pas permis à ce jour de finaliser le programme de cession envisagé initialement et ont conduit à une révision à la baisse du plan d'affaires. Pour mémoire, BIOSYNEX a publié un chiffre d'affaires de 50,5 M€ sur le premier semestre 2025, en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent⁷. Compte-tenu de ces éléments, la Société anticipe qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses échéances de remboursement d'emprunts en 2026.

C'est dans ce contexte que la Société a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Judiciaire de Strasbourg pour lui permettre de restructurer son endettement financier⁸.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté proactive de la direction de BIOSYNEX de créer les conditions les plus favorables à la réussite de sa transformation et de maximiser la valeur unique de ses technologies et produits. La Société perçoit ainsi la demande de procédure de sauvegarde, si elle aboutit, comme une étape stratégique visant à assurer une transition stable vers une nouvelle phase de croissance et de prospérité pour l'entreprise et ses actionnaires. BIOSYNEX, malgré les défis actuels, reste résolument optimiste quant à son avenir et est déterminée à surmonter cette période transitoire.

Par un jugement du 29 septembre 2025, le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a fait droit à sa demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde compte tenu de sa situation financière⁹.

6.2 Déclaration de cessation de paiement d'AVALUN

La société AVALUN a déposé le 25 septembre 2025 une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal judiciaire de Strasbourg qui s'est prononcé, par un jugement du 29 septembre 2025, pour l'admission de la société au bénéfice de la liquidation judiciaire¹⁰.

BIOSYNEX avait acquis la société AVALUN en avril 2021. Cette société, s'appuyant sur une technologie protégée issue du CEA Leti, a développé une plateforme de biologie délocalisée (Point of care) connectable dénommée LabPad® ainsi que des tests de diagnostic dans ce domaine (Tsmart® INR et Tsmart® FIB Batrox) compatibles avec le Labpad®.

AVALUN était partie prenante de l'expérimentation démarrée en 2017 de biologie délocalisée Di@pason, financée par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) et permettant aux acteurs de terrain (cabinets d'infirmiers, maisons de soins, EHPADs, ...) de réaliser les mesures d'INR au plus près des patients, sous la responsabilité des laboratoires de biologie médicale partenaires. En raison de l'arrêt de cette initiative en 2023 après des avis défavorables rendus par le Conseil National de l'Ordre des Médecins et l'Union Nationale des Professionnels de Santé sur la généralisation de Di@pason, les possibilités de commercialisation des produits d'AVALUN dans ce domaine ont été fortement obérées.

Son autre test (Tsmart® FIB Batrox) lancé mi-2024 après avoir obtenu le marquage CE IVDR a suscité un intérêt auprès des anesthésistes réanimateurs et des spécialistes de l'hémostase dans le cadre de la prise en charge des hémorragies sévères. Néanmoins, des développements nécessitant des investissements significatifs restaient encore nécessaires pour généraliser l'implantation de cette plateforme et ce test.

⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 17 juillet 2025 disponible sur le site internet de la Société.

⁸ Se référer aux communiqués de presse du 25 septembre 2025 disponible sur le site internet de la Société.

⁹ Se référer aux communiqués de presse du 29 septembre 2025 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁰ Se référer aux communiqués de presse des 25 et 29 septembre 2025 disponibles sur le site internet de la Société.

Le Groupe BIOSYNEX n'a pas identifié de repreneurs en mesure de s'engager rapidement et n'est pas aujourd'hui en position de financer ces investissements conséquents dans un contexte de recentrage sur ses activités stratégiques et rentables à court et moyen terme.

Par ailleurs, le marché de la coagulation est dominé par une poignée d'acteurs avec des positions fortes et bien établies ce qui aurait nécessité des investissements marketing et commerciaux importants pour s'implanter sur ce segment très spécialisé. D'autre part, l'arrivée sur ce marché de l'hémostase d'urgence de produits concurrents chinois présage d'une rentabilité inférieure aux prévisions initiales de ce marché émergent.

L'ensemble de ces éléments et l'absence de perspectives à moyen terme avaient conduit BIOSYNEX à déclarer la cessation de paiement de sa filiale.

Du fait de la mise en liquidation de la société AVALUN, les actifs de la société ont été évalués à leur valeur de réalisation dans les comptes consolidés du 30 juin 2025, ce qui a conduit à notamment constater les dépréciations d'actifs suivantes :

- Dépréciation des stocks pour un montant de 1,8 M€ pour ramener leur valeur résiduelle à un montant de 50 K€.
- Dépréciation des actifs incorporels pour un montant de 3,25 M€ pour ramener leur valeur résiduelle à un montant de 0 K€.
- Dépréciation des actifs corporels pour un montant de 205 K€ pour ramener leur valeur résiduelle à un montant de 75 K€.
- Dépréciation en totalité des actifs d'impôts différés sur déficit reportable pour un montant de 710 K€.

Les passifs de la société au 30 juin 2025 ont été comptabilisés à leur valeur historique conformément aux règles comptables.

A noter que la société AVALUN sera déconsolidée à compter du 29 septembre 2025, date de la mise en liquidation judiciaire de la Société. La déconsolidation de la société AVALUN devrait générer un boni dans les comptes consolidés du second semestre 2025.

6.3 Cession du fonds de commerce de CHEMBIO Diagnostics Malaysia

Dans le cadre de son programme de réduction de coûts, CHEMBIO Diagnostic Systems a cédé des actifs et le fonds de commerce de sa filiale CHEMBIO Diagnostics Malaysia en date du 8 juillet 2025 à un industriel asiatique qui continuera à fabriquer des tests pour le compte de CHEMBIO.

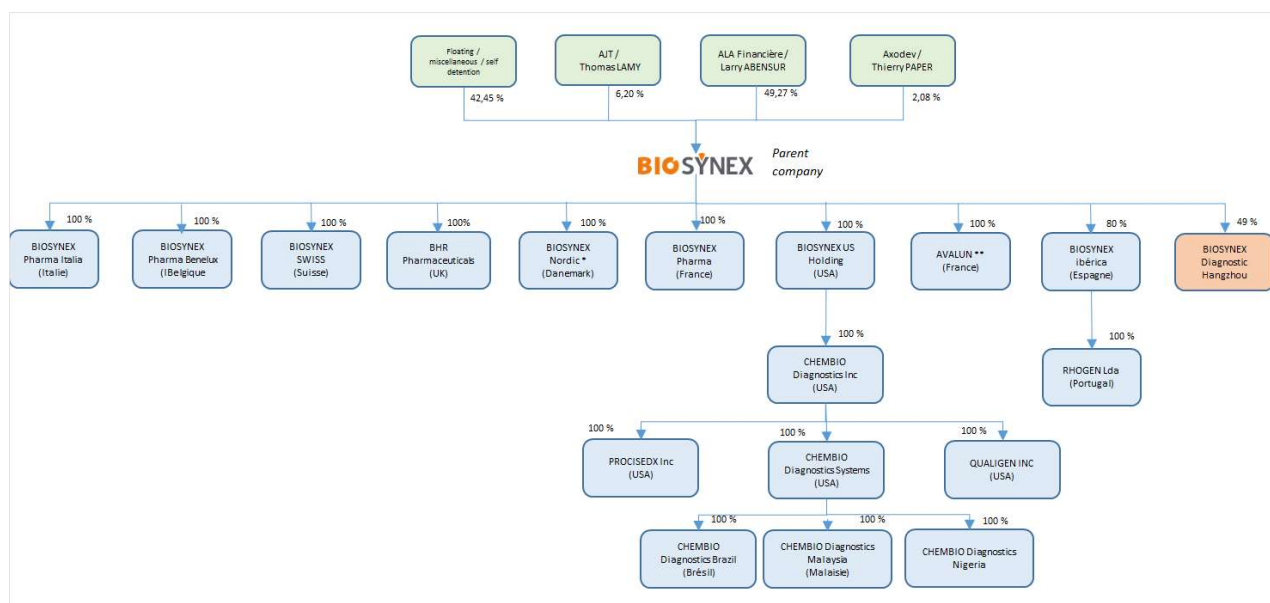
La société CHEMBIO Diagnostics Malaysia a conservé tous les enregistrements réglementaires de ses produits et reste en activité à ce titre.

6.4 Dissolution de la société BIOSYNEX NORDIC

Comme indiqué dans le rapport financier annuel 2024, le Conseil d'Administration de la société avait décidé de fermer et liquider la société BIOSYNEX NORDIC. Cette société n'a plus eu d'activité depuis fin février 2025 et a été officiellement dissoute et liquidée en date du 7 juillet 2025.

7. ORGANIGRAMME DU GROUPE

7.1 Organigramme au 30 juin 2025



*la Société BIOSYNEX Nordic a été dissoute et liquidée en date du 7 juillet 2025 (voir note 6.4 Dissolution de la société BIOSYNEX Nordic)

** La Société AVALUN a été mise en liquidation judiciaire le 29 septembre 2025 (voir note 6.2 Déclaration de cessation de paiement d'AVALUN)

7.2 Périmètre de consolidation

	2025-06			2024-12		
Nom de la société	Taux d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
AVALUN	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BHR	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX Pharma Benelux	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX Pharma France	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX Pharma Italia	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX Iberica	80,00%	80%	IG	80,00%	80%	IG
RHOGEN LDA	80,00%	80%	IG	80,00%	80%	IG
BIOSYNEX Nordic	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX Swiss	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
PROCISEDX	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
DOC2U	0,00%	0%	N/A	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX US HOLDING	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
CHEMBIO DIAGNOSTICS INC.	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
CHEMBIO DIAGNOSTICS SYSTEMS	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
CHEMBIO DIAGNOSTICS BRAZIL	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
QUALIGEN INC.	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
CHEMBIO DIAGNOSTICS MALAYSIA	100,00%	100%	IG	100,00%	100%	IG
BIOSYNEX Diagnostic Hangzhou	49,00%	49%	M.E.E.	49,00%	49%	M.E.E.

Les filiales à 100% de BIOSYNEX PHARMA Italia (Bigix Spain) et de PROCISEDX (PROCISEDX GmbH, Suisse) sont exclues du périmètre de consolidation au 30 juin 2025, ces sociétés étant en cours de liquidation.

Enfin, la société DOC2U, intégrée globalement au 31 décembre 2024 et cédée le 27 mai 2025, est sortie du périmètre de consolidation au 30 juin 2025.

8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

8.1 Caractéristiques

Les comptes consolidés au 30 juin 2025 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 149.4 M€
- Résultat net part du groupe : -48.6 M€

Cette annexe est établie en K€.

8.2 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés résumés portant sur la période de 6 mois, close au 30 juin 2025, du Groupe BIOSYNEX, ont été préparés conformément au règlement ANC 2020-01 relatif à l'information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces états financiers tiennent également compte du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. L'exercice de comparaison est ainsi présenté selon les modèles du nouveau règlement en tenant compte des reclassements nécessaires à cette présentation, le cas échéant.

Les impacts au 30 juin 2024 de l'application du nouveau règlement sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT	2024-06 Présenté	Impact nouveau règlement	2024-06 Certifié
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	53 741		53 741
Autres produits d'exploitation	18 588	(594)	19 182
Achats consommés	(24 232)	109	(24 341)
Charges de personnel	(22 683)	213	(22 896)
Impôts et taxes	(508)		(508)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(16 904)		(16 904)
Autres charges	(18 369)	262	(18 631)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition (EA)	(10 366)	(10)	(10 356)
Dotation aux amortissements et dépréciation des EA	(8 352)		(8 352)
Reprise des EA négatifs	-		-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(18 718)	(10)	(18 708)
Charges et produits financiers	(1 689)		(1 689)
Charges et produits exceptionnels	(400)	10	(410)
Impôts sur les résultats	(92)		(92)
Résultat net des sociétés intégrées	(20 901)	-	(20 900)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	(55)		(55)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(20 956)	-	(20 955)
Intérêts minoritaires	(30)		(30)
Résultat net part du groupe	(20 926)	-	(20 925)
Résultat par action (en Euros)	(1,94)		(1,94)
Résultat dilué par action (en Euros)	(1,94)		(1,94)

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 octobre 2025.

8.3 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes du Groupe ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans le contexte suivant :

Le climat des affaires difficile aux Etats-Unis, une consommation des ménages en berne de part et d'autre de l'Atlantique et une conjoncture politico-économique instable en France n'ont pas permis au Groupe de finaliser le programme de cession envisagé conformément aux engagements qu'il avait pris dans le cadre du réaménagement de ses dettes financières (cf. *note 4.1 Signature de la documentation juridique formalisant l'accord sur réaménagement de la dette financière et augmentation de capital*), et ont conduit à une révision à la baisse du plan d'affaires du Groupe.

Dans ce contexte, la direction a procédé à la révision de ses prévisions de trésorerie 2025 et de ses projections du plan stratégique 2025-2029. Sur cette base, considérant qu'il pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses échéances de remboursement d'emprunts en 2026, le Groupe a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde (cf. *note 6.1 Ouverture d'une procédure de sauvegarde par la société BIOSYNEX*).

Le Groupe va travailler à l'élaboration d'un projet de plan de sauvegarde, qui sera soumis à l'adoption du tribunal vraisemblablement au cours de l'année 2026.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la procédure de sauvegarde se conclura par l'adoption d'un plan de sauvegarde par le Tribunal. Toutefois, à ce stade, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard.

Il existe ainsi toujours une incertitude significative sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité. En cas de rejet du plan de sauvegarde par le Tribunal ou de difficultés de mise en œuvre du dit-plan, le Groupe pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs ou régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités, et l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait ne pas s'avérer appropriée.

8.4 Modalités de consolidation

8.4.1 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

8.4.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du Groupe. Les comptes des filiales ont été repris sur la base de situations intermédiaires au 30 juin 2025.

8.4.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISEDIX, BHR Pharmaceuticals Ltd, BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU et du sous-groupe CHEMBIO, étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin 2025.

8.4.4 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

8.4.5 Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 30 juin 2025. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

8.5 Méthodes et règles d'évaluation

8.5.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la réglementation la Société dispose d'un délai d'affectation se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement ANC 2020-01, en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés acquises ont été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition.

BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition d'AVLUN lors de la clôture annuelle 2022, à celui de THERADIAG sur le premier semestre 2023 et à ceux des sociétés américaines acquises en 2023 lors de la clôture annuelle 2024. Les écarts d'acquisition des autres sociétés acquises n'ont pas été affectés, aucun actif significatif n'ayant été identifié.

Actifs incorporels

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- les projets sont nettement individualisés
- leur coût peut-être distinctement établi
- les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

Dépréciation des écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum chaque année, ou dès que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

UGT identifiées au niveau du Groupe

Le Groupe BIOSYNEX se décompose en 3 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA », le « DIAG EMEA », UGT historiques, et les « Etats-Unis » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs).

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG EMEA comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé commercialisés par BIOSYNEX France et ses filiales de distribution en Europe. La mention « Etats-Unis » concerne les produits et actifs des sociétés américaines acquises en 2023 (CHEMBIO, PROCISEDIX et QUALIGEN).

Test d'impairment

La mise en œuvre de ces tests au 31 décembre 2024 avait conduit à une dépréciation des actifs de l'UGT Etats-Unis pour un montant de 12,1 M€, affectée sur les écarts d'acquisition des sociétés américaines à hauteur de 8,8 M€ et sur les technologies issues de l'allocation du prix d'acquisition de CHEMBIO et PROCISEDIX pour 3,3 M€.

Les tests de dépréciation ont été réalisés au 30 juin 2025 pour les 3 UGT selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan d'affaires du Groupe établi en septembre 2025.

Compte tenu d'un chiffre d'affaires semestriel en baisse au 30 juin 2025, d'un environnement politico-économique défavorable, et des aléas liés aux retombées négatives éventuelles suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, ce plan d'affaires a été revu à la baisse par rapport aux précédentes projections. Les prévisions intègrent également le lancement de nouveaux produits en 2026 et 2027, notamment aux Etats-Unis (TNT Syphilis et HIV OTC).

Dans un contexte de restructuration financière et de transformation et d'ouverture d'une procédure de sauvegarde dont les retombées sur les activités du Groupe sont difficiles à appréhender à ce stade, la capacité du Groupe à réaliser son plan d'affaire 2025 / 2026 et à atteindre ses objectifs de rentabilité est néanmoins soumise à un certain nombre d'aléas, d'incertitudes et de risques. Les estimations des plans d'affaires ont été revues plusieurs fois à la baisse au cours des exercices précédents. Bien qu'aucune assurance ne puisse être donnée à cet égard, la Société est confiante sur le potentiel de ces nouveaux produits et sur la réalisation de son plan d'affaires.

En fonction des hypothèses retenues, dont certaines directement liées à l'évolution des conditions économiques ou au lancement des nouveaux produits, les éléments figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront être différents des estimations actuellement retenues à la date de clôture. Dans ce cas, les impacts sur les estimations de la Direction du Groupe seront comptabilisés lors des exercices de prise en compte du changement des hypothèses.

Au 30 juin 2025 :

La valeur nette comptable des 3 unités génératrices de trésorerie s'élève à 134 M€ (157,3 M€ au 31 décembre 2024) et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA :	53,5 M€
- DIAG EMEA :	58,8 M€
- ETATS-UNIS :	21,7 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,8 % (soit + 0,5% par rapport à la clôture 2024, le taux du 30 juin 2025 intégrant une augmentation de la prime de risque compte tenu de l'ouverture de la procédure de sauvegarde)
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

L'augmentation du taux d'actualisation et la révision à la baisse du plan d'affaires (chiffre d'affaires en baisse au 30 juin 2025, environnement politico-économique défavorable, aléas liés aux retombées négatives éventuelles suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde) ont conduit à constater une provision de 33,5 M€ sur les actifs des 3 UGT dont la décomposition est la suivante :

- PHARMA :	24,5 M€
- DIAG EMEA :	0,1 M€
- ETATS-UNIS :	8,9 M€

Cette provision a été allouée aux écarts d'acquisition des UGT PHARMA et DIAG EMEA et aux technologies issues du PPA et à des frais de R&D pour l'UGT USA :

En milliers d'euros								
Variation des valeurs brutes	Note	2024-12	Acquisition	Diminutions	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	2025-06
Ecart d'acquisition (EA)	8.9.1	78 744				(1 096)		77 644
Frais de recherche et développement (R&D)	8.9.2	45 349	1316			(2 470)		44 195
Total valeurs brutes		124 093	1316	0	0	(3 566)		121 839
Variation des amortissements / dépréciations	Note	2024-12	DAP	RAP	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	2025-06
Amortissements des frais de recherche et développement	8.9.2	(13 895)	(3 189)			469		(16 616)
Dépréciations exceptionnelles des EA liées à l'impairment	8.9.1	(14 609)	(24 641)			999		(38 251)
Dépréciations exceptionnelles de la R&D liées à l'impairment	8.9.2	(3 340)	(8 858)	5		976		(11 218)
Dépréciations exceptionnelles de la R&D liées à la mise en LI d'Avalun	6.2 / 8.9.2		(2 591)					(2 591)
Total amortissements / dépréciations		(31 844)	(39 279)	5	0	2444	0	(68 676)
Valeur nette EA	8.9.1	64 134	(24 641)			(97)		39 394
Valeur nette frais de recherche et développement	8.9.2	28 114	(13 322)	5	0	(1 025)	0	13 770
Total valeurs nettes		92 248	(37 963)	5	0	(1 122)	0	53 164

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de croissance à l'infini est la suivante :

Test de sensibilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	-23,9	-22,6	-21,2
	11,80%	-25,6	-24,5	-23,3
	12,30%	-27,2	-26,2	-25,1
Test de sensibilité DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	1,1	3,3	5,8
	11,80%	-2,1	-0,1	2,0
	12,30%	-4,9	-3,2	-1,3
Test de sensibilité USA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	-8,5	-7,6	-6,6
	11,80%	-9,6	-8,9	-8,0
	12,30%	-10,7	-10,0	-9,2

8.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

8.5.3 Contrats de crédits-bails et assimilés

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact des contrats de crédits-bails, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 30 juin 2025 :

Bien non activés :	Solde au	Solde au
	30/06/2025	31/12/2024
Valeurs des biens	10 730	11 799
Amortissement des biens	- 5 332	- 5 116
Valeur nette des biens	5 398	6 683
Endettement	5 647	6 148

8.5.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurant dans les comptes au 30 juin 2025 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

8.5.5 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du coût moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. A1.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés en fonction de leur durée de rotation ou de leur date de péremption.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

8.5.6 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 30 juin 2025 : 8,3 M€.

8.5.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

8.5.8 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement l'ANC 2020-01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Les taux d'impôts différés retenus à la clôture sont ceux en vigueur au 30 juin 2025 dans les différents pays des filiales concernées.

8.5.9 Intégration fiscale

Néant.

8.5.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

8.5.11 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

8.5.12 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements de retraite au 30 juin 2025 sont mentionnés dans la partie sur les engagements hors bilan. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

8.5.13 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations majeurs et inhabituels, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

8.5.14 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action est de -2.59 €.

8.5.15 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est de -2.59 €.

8.6 Changements comptables

Le Groupe applique, depuis le 1^{er} janvier 2025, le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. L'exercice de comparaison est ainsi présenté selon les modèles du nouveau règlement en tenant compte des reclassements nécessaires à cette présentation, le cas échéant (*voir note 8.2. Référentiel comptable*).

8.7 Variations de périmètre

La société DOC2U a été cédée le 27 mai 2025 et est sortie du périmètre de consolidation à la même date. Cette cession a généré une plus-value comptabilisée en produits financiers à hauteur de 1,5 M€.

8.8 Changements de méthodes de consolidation

Néant

8.9 Détail des différents postes du bilan et du compte de résultat

8.9.1 Ecarts d'acquisition

Variations des valeurs brutes	2024-12	Acquisitions	Diminutions	Variation périmètre	Ecarts de conversion	2025-06
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	78 744	-	-	-	(1 096)	77 644
Total valeurs brutes	78 744	-	-	-	(1 096)	77 644

Variations des amortissements/ dépréciations	2024-12	DAP	RAP	Variation périmètre	Ecarts de conversion	2025-06
En milliers d'euros						
Amortissements des écarts d'acquisition	0	0	-	-	-	0
Dépréciations des écarts d'acquisition	(14 609)	(24 641)	-	-	999	(38 251)
Total amortissements / dépréciations	(14 609)	(24 641)	-	-	999	(38 251)
Total valeurs nettes	64 134	(24 641)	-	-	(97)	39 394

Se référer à la note 8.5.1 pour les dépréciations des écarts d'acquisition du premier semestre 2025.

Détail des écarts d'acquisition	2025-06			2024-12
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Net
UGT PHARMA	34 228	(24 510)	9 718	34 228
UGT DIAG	35 615	(5 940)	29 675	29 907
UGT ETATS-UNIS	7 801	(7 801)	-	-
Total des écarts d'acquisition	77 644	(38 251)	39 393	64 134

8.9.2 Immobilisations incorporelles

Variations des valeurs brutes	2024-12	Acquisitions	Diminutions	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres	2025-06
En milliers d'euros							
Frais de recherche et développement	45 349	1 316	-	-	(2 470)	-	44 195
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	24 699	28	-	(179)	(539)	(0)	24 008
Autres immobilisations incorporelles	3 512	-	-	-	(77)	-	3 436
Immobilisations incorporelles en cours	6	-	(6)	-	-	-	-
Avances et acomptes s/imm. incorp.	51	-	-	-	-	(51)	-
Total valeurs brutes	73 616	1 344	(6)	(179)	(3 085)	(51)	71 639

Variations des amortissements/ dépréciations	2024-12	DAP	RAP	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres	2025-06
Amortissements des frais de recherche et développement	(13 895)	(3 189)	-	-	469	0	(16 616)
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(6 534)	(697)	-	168	436	0	(6 627)
Amortissements fonds commercial	0	0	-	-	-	0	0
Amortissements des autres immos incorp.	(973)	(222)	-	-	8	-	(1 186)
Dépréciations sur frais de recherche et développement	(3 340)	(11 449)	5	-	976	-	(13 809)
Total amortissements / dépréciations	(24 742)	(15 558)	5	168	1 889	0	(38 238)
Total valeurs nettes	48 874	(14 214)	(1)	(12)	(1 196)	(51)	33 401

Les dépréciations sur frais de recherche et développement de l'exercice concernent AVALUN et les sociétés américaines (voir note 6.2 Déclaration de cessation de paiement d'AVALUN et note 8.5.1 Ecarts d'acquisition).

8.9.3 Immobilisations corporelles

Variations des valeurs brutes	2024-12	Acquisitions	Diminutions	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres	2025-06
En milliers d'euros							
Constructions	150	-	-	-	(5)	-	146
Constructions sur sol d'autrui	3 723	6	-	-	(423)	-	3 305
Installations techniques, matériel & outillage	24 481	119	(529)	(59)	(2 078)	(0)	21 934
Autres immobilisations corporelles	9 776	56	-	(1)	(97)	(0)	9 735
Immobilisations corporelles en cours	2	-	(2)	-	-	-	-
Avances et acomptes s/imm. corp.	3 029	154	-	-	(57)	(29)	3 097
Total valeurs brutes	41 161	335	(531)	(60)	(2 659)	(29)	38 217
Dont contrats de crédit-bail et contrats assimilés	3 843	24	-	-	(11)	6	3 862
Variations des amortissements/ dépréciations	2024-12	DAP	RAP	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres	2025-06
Amortissements des constructions	0	-	-	-	-	-	0
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(3 272)	(39)	-	-	374	-	(2 937)
Amortissements install tech. matériel & outil.	(17 604)	(1 264)	460	33	1 586	(0)	(16 789)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(5 432)	(564)	-	1	94	0	(5 901)
Total amortissements / dépréciations	(26 308)	(1 867)	460	34	2 055	0	(25 626)
Dont contrats de crédit-bail et contrats assimilés	(2 597)	(180)	-	-	8	69	(2 700)
Total valeurs nettes	14 853	(1 532)	(71)	(26)	(604)	(29)	12 590

8.9.4 Immobilisations financières

Variations des valeurs brutes	2024-12	Acquisitions	Diminutions	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres	2025-06
En milliers d'euros							
Titres de participation	5 113	-	-	-	(9)	-	5 104
Créances rattachées à des participations	171	-	-	-	-	-	171
Titres immobilisés	1 000	-	-	-	-	-	1 000
Dépôts et cautionnements versés	1 665	63	(5)	(3)	(28)	-	1 692
Total valeurs brutes	7 950	63	(5)	(3)	(37)	-	7 968
Variations dépréciations	2024-12	DAP	RAP	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres	2025-06
Dépréciations sur titres de participation	(4 899)	-	-	-	-	-	(4 899)
Dépréciations sur titres immobilisés	(1 000)	-	-	-	-	-	(1 000)
Total dépréciations	(5 899)	-	-	-	-	-	(5 899)
Total valeurs nettes	2 051	63	(5)	(3)	(37)	-	2 069

Les autres participations correspondent principalement aux titres BIOSYNEX GmbH et PRIMADIAG, sociétés en cours de liquidation et qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

La dépréciation sur titres immobilisées correspond à la dépréciation des obligations convertibles avec PRIMADIAG compte tenu de la liquidation en cours de la société.

Variations des valeurs brutes	2024-12	Dividendes	Résultat	Augmentation de Capital	Autres	2025-06
En milliers d'euros						
Titres mis en équivalence	385	-	(115)	-	(31)	239
Total valeurs brutes	385	-	(115)	-	(31)	239

Les titres mis en équivalence correspondent aux titres de BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société détenue à 49%.

8.9.5 Stocks

Stocks et en-cours	2025-06			2024-12
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	19 197	(10 204)	8 993	11 614
En-cours de biens	-	-	-	-
En-cours de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	7 723	(1 185)	6 538	7 540
Stocks de marchandises	15 478	(5 073)	10 405	13 511
Total stocks et en-cours	42 398	(16 462)	25 936	32 665

8.9.6 Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés	2025-06			2024-12
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés	9 093	(831)	8 262	7 100
Total clients et comptes rattachés	9 093	(831)	8 262	7 100

8.9.7 Autres créances et comptes de régularisation

Créances et comptes de régularisation	2025-06			2024-12
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	1 755	-	1 755	1 662
Créances sur personnel & org. Sociaux	182	-	182	133
Créances fiscales hors IS	1 449	-	1 449	855
Impôts différés - actif	712	-	712	4 552
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 792	-	1 792	1 569
Comptes courants	345	(200)	145	321
Autres créances	4 945	-	4 945	2 557
Charges constatées d'avance	2 009	-	2 009	1 912
Ecart de conversion - actif	4 796	-	4 796	1 374
Total créances et comptes de régularisation	17 984	(200)	17 784	14 935

Les autres créances, pour 4 945 K€, sont principalement constituées de :

- Créances liées à l'affacturage, pour 2 253 K€ ;
- Créance de 1 196 K€ liée à la cession de DOC2U (crédit-acheteur payable à 4 annuités)
- Avance consentie à la filiale allemande en dissolution pour 648 K€ (ce montant est provisionné en provision pour risques et charges)

8.9.8 Impôts différés

La ventilation des impôts différés est la suivante :

Ventilation des impôts différés	2025-06	2024-12
En milliers d'euros		
Activation des frais de R&D	(496)	(530)
Activation du crédit-bail	(60)	(68)
Elim. Marges sur stocks	85	88
Ecart d'évaluation	(2 104)	(3 976)
Activation de reports déficitaires	2 325	2 341
Autres Impôts différés	26	99
Total Impôts différés nets	(224)	(2 046)
Actifs d'impôts différés	712	4 552
Passifs d'impôts différés	(937)	(6 598)
Total Impôts différés nets	(224)	(2 046)

8.9.9 Variation des Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat (Part du groupe)	Réserves de conversion	Autres	Capitaux propres groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024-12	1 076	25 596	136 901	(36 946)	(2 146)	0	124 481
Affectation du résultat N-1	-	-	(36 946)	36 946	-	-	-
Résultat	-	-	-	(43 332)	-	-	(43 332)
Autres augmentations, diminutions	-	-	(40)	-	-	-	(40)
Ecart de conversion - Effet de change	-	-	-	-	(533)	-	(533)
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025-06	1 076	25 596	99 915	(43 332)	(2 679)	0	80 576
Affectation du résultat N-1	-	-	(43 332)	43 332	-	-	-
Var. de capital en numéraire et souscrip	799	7 188	-	-	-	-	7 987
Résultat	-	-	0	(48 583)	-	-	(48 583)
Ecart de conversion - Effet de change	-	-	(0)	(0)	4 713	-	4 712
Autres	0	(0)	(381)	(0)	(4)	0	(385)
Situation à la clôture de l'exercice 2025-06	1 875	32 784	56 202	(48 584)	2 030	0	44 307

Au 30 juin 2025, le capital social de la société mère est de 1 875 K€ et se compose de 18 748 031 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

8.9.10 Provisions pour risques et charges

Provisions	2024-12	DAP	RAP	Variation périmètre	Ecart de conversion	2025-06
En milliers d'euros						
Provisions pour charges	75	-	-	-	(0)	75
Provision pour risque de change	1 421	4 053	-	-	(115)	5 359
Autres provisions pour risques	3 061	639	(839)	-	-	2 862
Total provisions	4 557	4 692	(839)	-	(115)	8 295

8.9.11 Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	2024-12	Augmentation s	Diminutions	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres	2025-06
En milliers d'euros							
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établis. de crédit	60 939	24	(383)	(0)	(8)	0	60 573
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-	0
Autres emprunts et dettes assimilées	1 439	-	(266)	-	-	-	1 173
Intérêts courus sur emprunts	204	-	(64)	-	-	-	140
Concours bancaires courants court terme (Trésorerie passive)	45	107	-	-	(0)	-	151
Concours bancaires courants long terme (Dettes)	-	9	-	-	-	-	9
Total Emprunts et dettes financières	62 626	140	(712)	(0)	(8)	0	62 046
<i>Dont contrats de crédit-bail et contrats assimilés</i>	<i>1 291</i>	<i>24</i>	<i>(238)</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>-</i>	<i>1 074</i>

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont soumis au respect de conventions financières.

Selon la documentation contractuelle post réaménagement

La ligne RCF de 20 M€ a été consolidée pour 12 M€ dans la Tranche A et le solde dans une ligne RCF restructurée remboursable en 3 échéances. L'enveloppe de 46,2 M€ post réaménagement est donc composée comme suit :

- Tranche A (remboursement mensuel entre février 2026 et février 2030) pour 29 M€
- Tranche B (remboursement in fine en juillet 2030) pour 9,2 M€
- Tranche RCF restructuré (remboursement en 3 échéances de 2, 3 et 3 M€ en mai 2028, mai 2029 et mai 2030) pour 8 M€

Les ratios ont été réaménagés selon les modalités suivantes :

Date de calcul	Ratio de Levier	Ratio de Couverture du Service de la Dette
31 décembre 2021	< 3,5	> 1,05
31 décembre 2022	< 3,5	> 1,05
31 décembre 2023	< 3	> 1,05
31 décembre 2024	N/A	N/A
31 décembre 2025	N/A	N/A
31 décembre 2026	< 5,3	> 1
31 décembre 2027 et suivantes	< 3	> 1

Si ces ratios n'étaient pas respectés, les crédits syndiqués pourraient devoir être remboursés par anticipation et cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

L'ouverture de la procédure de sauvegarde le 29 septembre 2025 offre néanmoins un cadre protecteur à la Société et rend caduque le risque d'exigibilité anticipée qui découlerait d'un éventuel non-respect d'un des covenants financiers, ceux-ci étant suspendus dans le cadre de cette procédure.

8.9.12 Echéancier des emprunts et dettes financières

	2025-06	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	60 624	48 045	11 954	625
Avances remboursables				
Autres dettes financières - Coface	132	132		
Dettes financières sur crédit bail	1 048	454	594	
Concours bancaires				
Intérêts courus	242	242		
Total des dettes financières	62 046	48 873	12 548	625

Sur la base de la documentation contractuelle en vigueur au 30 juin 2025 (cf. note 4.1 « Signature de la documentation juridique formalisant l'accord sur réaménagement de la dette financière et augmentation de capital » qui présente les détails du réaménagement des dettes financières et fait référence à l'entrée dans une nouvelle période de sauvegarde à compter de septembre 2025), la dette liée au contrat syndiqué est classée en totalité à court terme.

Il est par ailleurs précisé qu'une lettre avenant actant la modification des covenants financiers a été signée le 11 juillet 2025.

8.9.13 Fournisseurs

Fournisseurs et comptes rattachés	2025-06	2024-12
En milliers d'euros		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 008	16 477
Total fournisseurs et comptes rattachés	14 008	16 477

8.9.14 Autres dettes et comptes de régularisation

Autres dettes et comptes de régularisation	2025-06	2024-12
En milliers d'euros		
Dettes sociales	4 916	4 921
Dettes fiscales	4 710	5 137
Impôts différés passif	931	6 598
Comptes courants - passif	69	0
Autres dettes	5 725	6 346
Produits constatés d'avance	337	223
Ecart de conversion passif	354	3 490
Total autres dettes et comptes de régularisation	17 038	26 716

Les autres dettes sont principalement constituées de :

- Dette PROCISED IP NESTLE, pour 1 439 K€ ;
- Crédit vendeur lié à l'acquisition de RHOGEN pour 400 K€
- Earn out Parakito pour 1 M€
- Dette Stago pour 939 K€
- Clients créditeurs pour 675 K€.

8.9.15 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant (K€)
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	5 542
Avals et cautions	0
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	982
Engagements de crédit-bail immobilier	0
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	339
Autres engagements donnés :	0
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	116
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	9 000
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	2 747
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	647
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	170
Nantissement ENALEES	2 650
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Nantissement sur les titres DOC2U au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	570
Nantissement sur les titres BIOSYNEX PHARMA BENELUX / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC,	9 600
Nantissement des titres Chembio Diagnostics Inc et de son compte courant d'associé au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, SG, LCL	20 000
Nantissement sur les titres BIGIX au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 300
Option pour le rachat (put) du solde des titres BIOSYNEX NORDIC	NC
Garantie à première demande en faveur de TEMSYS (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce au profit du SIE Strasbourg, Urssaf Alsace, Urssaf Ile de France, Klesia, Malakoff Humanis	2 777
Nantissement sur fonds de commerce	1 048
Nantissement sur crédit bail	822
KBC - Garantie D-side village BIOSYNEX PHARMA BENELUX	15
Change à terme selon détail annexé	0
Total	61 656
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	1 885
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	52 751

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué, BIOSYNEX a souscrit un contrat de Swap de taux en février 2023 pour un montant couvert initialement de 17 M€ et dégressif jusqu'en 2028. Au 30 juin 2025, le montant couvert est de 14,8 M€. Par cette opération la tranche couverte est désormais à un taux fixe de 2,75%.

Engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que l'entité BIOSYNEX France, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Au 31/12/2024, cet engagement représentait un montant total de 339 K€ partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 27 K€ sous forme d'assurance externalisée. L'engagement n'a pas été réactualisé au 30 juin 2025.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7%
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,50%

Cette estimation fera l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2025.

Engagements du Groupe en matière de change à terme : achat à terme auprès de MONEX pour 2 M\$.

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	0
Autres engagements reçus :	0
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt LBP sur 5 ans	95
Caution de la BPI sur emprunt LBP sur 5 ans	41
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	720
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	600
Caution personnelle de l'acquéreur de DOC2U sur paiement différé (crédit vendeur)	1 106
Complément de prix sur cession DOC2U	300
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	240
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	68
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	61
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	95
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	73
Garanties de passifs sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres BHR, BIGIX, DOC2U, BIOSYNEX NORDIC et BIOSYNEX Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	0
Total	5 317
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	536
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

8.9.16 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (OTC) commercialisés par la BU PHARMA
- Les produits professionnels (PRO) commercialisés par les BU DIAG EMEA et ETATS-UNIS

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export :

Répartition par secteur d'activité	2025-06	2024-06
En milliers d'euros		
Division PHARMA	20 703	21 996
<i>France</i>	<i>17 055</i>	<i>18 049</i>
<i>Export</i>	<i>3 648</i>	<i>3 947</i>
Division DIAG	18 693	19 644
<i>France</i>	<i>8 899</i>	<i>9 572</i>
<i>Export</i>	<i>9 794</i>	<i>10 072</i>
Division USA	11 130	12 102
<i>France</i>	<i>0</i>	
<i>Export</i>	<i>11 130</i>	<i>12 102</i>
Total par Secteur d'Activité	50 527	53 742

8.9.17 Charges de personnel et effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Charges de personnel	2025-06	2024-06
<i>En milliers d'euros</i>		
Rémunérations du personnel.....	(13 203)	(17 089)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.....	(4 109)	(4 736)
Autres charges de personnel.....	(194)	(719)
Participation des salariés.....	0	0
Total Charges de personnel	(17 506)	(22 543)
Effectif moyen par catégorie	2025-06	2024-06
Ouvriers/Employés	164	210
Techniciens et agents de maîtrise	115	114
Ingénieurs et cadres	173	189
Apprentis	12	6
VRP	2	2
Total	466	521

8.9.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier	2025-06	2024-06
<i>En milliers d'euros</i>		
Escomptes obtenus	16	52
Gains de change	6	-
Autres produits financiers	1 253	35
Reprise sur provisions financières	-	1 514
Résultat de cession d'actif financiers	1 484	-
Produits financiers	2 759	1 601
Escomptes accordés	(25)	(26)
Charges d'intérêts	(2 713)	(1 530)
Pertes sur créances financières et VMP	-	-
Pertes de change	(33)	-
Autres charges financières	0	(1 120)
Dotation sur provisions financières	(4 053)	(614)
Charges financières	(6 825)	(3 290)
Total Résultat Financier	(4 065)	(1 689)

Le résultat de cession d'actif financiers correspond à la plus-value dégagée par la vente des titres de l'entité DOC2U.

Les autres produits financiers sont principalement constitués de l'ajustement de la dette ProciseDX IP NESTLE à hauteur de 1 219 K€.

Les dotations sur provisions financières sont essentiellement liées à la variation de la provision pour perte de change.

8.9.19 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	2025-06	2024-06
En milliers d'euros		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	22
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	16
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises prov./amort exceptionnelles	789	400
Produits exceptionnels	797	438
Pénalités sur marchés	(5)	(17)
Pénalités amendes fiscales	(6)	(1)
Créances devenues irrécouvrables	(1)	(4)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	(1 143)	(429)
Dotations prov. / amort exceptionnelles	(617)	(387)
Charges exceptionnelles	(1 771)	(838)
Total Résultat exceptionnel	(974)	(400)

Les autres charges exceptionnelles correspondent notamment à des indemnités de licenciement dans le cadre du PSE pour 540 K€, des pénalités Urssaf suite à un contrôle pour 296 K€.

Les dotations aux provisions exceptionnelles sont en lien avec le PSE (mesures d'accompagnement et indemnités de départ des salariés sortis en juillet et août 2025).

8.9.20 Charges d'impôt et preuve d'impôt

Preuve d'impôt	2025-06	2024-06
En milliers d'euros		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(48 501)	(20 871)
Charge / Produit d'impôt	1 913	(92)
Résultat consolidé avant impôt	(50 414)	(20 778)
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	12 603	5 195
Impacts		
Annulation des plus-value cession de titres	(647)	1 080
Dépréciation d'écarts d'acquisition	6 160	2 088
Annulation amortissements sur fonds de commerce	(52)	(53)
Incidences des différences de taux	467	(19)
Non-activation de déficit et limitation / (Activation de déficit)	5 246	2 469
Crédit d'impôt	(491)	(341)
Corrections IDP / IDA sur PPA	-	56
Autres	8	7
Total de la charge ou produit d'impôt	1 912	(92)

Le montant des déficits non activés s'élève à 61,9 M€ au 30 juin 2025 dont 5,5 M€ liés à des sociétés qui ne seront plus consolidées fin 2025 (AVALUN et BIOSYNEX NORDIC) :

Société	IDA non reconnus
BIOSYNEX SA	14 005
THERADIAG (1)	8 965
Sociétés aux Etats-Unis	32 077
Sociétés qui ne seront plus consolidées fin 2025	5 529
Autres sociétés	1 307
Total	61 883

- (1) Dans le cadre de la fusion avec THERADIAG, la Société a envoyé en juillet 2023 une demande d'agrément prévu à l'article 209 II du CGI afin d'obtenir le transfert à son profit des déficits constatés par THERADIAG jusqu'à la date de réalisation de la fusion (35,9 M€ au 31 décembre 2022). A ce jour, l'Administration fiscale n'a pas encore notifié sa décision.

9. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme

22 boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Biosynex et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes

consolidés semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Conclusion avec réserve

Les immobilisations incorporelles y compris les écarts d'acquisition figurent à l'actif du bilan au 30 juin 2025 pour un montant de 149,2 millions d'euros en valeur brute et de 72,8 millions d'euros en valeur nette. Comme précisé dans la note 8.5.1 « Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles » de l'annexe, la société a constaté une dépréciation de 33,5 millions d'euros sur ces actifs sur la période.

Toutefois, au regard des difficultés financières rencontrées par la société telles que décrites dans la note 8.3 « Principe de continuité », et de l'incertitude relative à la réalisation du plan d'affaires sur la base duquel ont été réalisés les tests de dépréciation au 30 juin 2025, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments estimés suffisants pour justifier l'évaluation de ces actifs et de ce fait nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le niveau de dépréciation de ces actifs au 30 juin 2025.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude sur la continuité d'exploitation décrite dans la note 8.3 « Principe de continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons également votre attention sur la note 8.6 « Changements comptables » qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application, depuis le 1er janvier 2025, du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Strasbourg, le 30 octobre 2025

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loic MULLER
Associé